

Madame Claudine GANTER  
Vice-Présidente du Conseil Rhénan  
Maison de la Région, 1 Place Adrien ZELLER  
BP 91006  
67070 STRASBOURG CEDEX

Colmar, le **22 OCT. 2020**

Madame la Vice-Présidente,

Nous vous remercions pour la transmission des résolutions adoptées par le Conseil Rhénan le 29 juin 2020. Nous avons le plaisir de vous faire parvenir une prise de position commune relative à la résolution « *Prendre en compte la réalité des régions frontalières en cas de restrictions au passage des frontières* »

La crise sanitaire sans précédent que nous traversons affecte d'une manière toute particulière notre région frontalière. Au cours des semaines les plus dures de la pandémie, la coopération transfrontalière dans le Rhin Supérieur, notamment dans le domaine hospitalier, a néanmoins prouvé toute sa vitalité en permettant de sauver de nombreuses vies humaines.

Cette crise aura également entraîné une fermeture brutale des frontières nationales dont la longueur s'est avérée très pénalisante au regard des enjeux économiques, sociaux, familiaux et culturels de notre bassin de vie commun. Alors que l'épidémie de coronavirus est encore bien présente, les risques de repli sur soi ainsi que les conséquences économiques et sociales seraient grandes pour nos concitoyens si une telle fermeture des frontières devait se reproduire. C'est pourquoi nous soutenons pleinement cette résolution appelant les Etats à associer plus étroitement les exécutifs locaux avant toute décision ayant pour conséquence une restriction des passages aux frontières.

Dans cet objectif, nous soulignons que le Comité de Coopération Transfrontalière institué par le Traité d'Aix-la-Chapelle est un lieu d'échange privilégié réunissant tous les échelons permettant d'agir de manière efficace et pertinente. De même, nous souhaitons que la Commission intergouvernementale franco-germano-suisse puisse rapidement formaliser une procédure pérenne de suivi épidémiologique afin d'assurer la bonne information de tous les partenaires et éviter des mesures aussi drastiques que les contrôles et la fermeture des frontières.

Dans cette perspective, nous rappelons que le futur chef-de-filât de la Collectivité européenne d'Alsace impliquera l'élaboration d'un schéma alsacien de coopération transfrontalière comportant un volet sanitaire et médico-social. Connaissant les besoins spécifiques de son territoire, la Collectivité européenne d'Alsace se saisira pleinement des outils à sa disposition afin de mieux s'armer contre les crises sanitaires dans le Rhin Supérieur, en bonne intelligence avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales. La lutte contre la pandémie ne doit pas connaître de frontières et nous sommes prêts à nous engager pleinement dans l'intérêt de tous les habitants du Rhin supérieur.

Nous vous prions de croire, Madame la Vice-Présidente, en l'assurance de notre considération distinguée.

Frédéric BIERRY  
Président du Conseil départemental  
du Bas-Rhin



Rémy WITH  
Président du Conseil départemental  
du Haut-Rhin

